

REPO

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS
DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE
BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET
DES SITES

ÉTAT FRANÇAIS

ARRÊTÉ

Classement de Sites.

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 reorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

~~ANCIENNES SITES QUI LA COMMISSION D'ARCHITECTURE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES A DÉPOSÉ~~

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943 ;
Vu l'adhésion

Vu l'adhésion en date du 3 Mai 1943 donnée par le propriétaire, Mr. le Duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, 33 Avenue Montaigne à Paris.

106 646-1 4839. [37575]

61021

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le Domaine du Chateau de Bezy (inscrit au titre de Monument Historique par décret du 12 Mars 1925) est déclaré Monument Historique par décret du 12 Mars 1925. Les parcelles (P.N.E.) qui limitent comme suit, au Nord, le Chemin rural ordinaire n° 5 de Vri...

au Sud, la parcelle 245 du Chemin rural, chemin vicinal ordinaire n° 5 de la Belliere à Argentan, au Sud, limite des sections E n° 1 et E de Vri...

au Ouest, la limite des sections C et B de Vri... comprenant les parcelles cadastrales n° 1a, 7, 8p, 9 à 11, 12p, 13p, 14p, 15p, 16, 17, 18p, 19 à 25, 26p, 27, 29, 30, 242 à 244, 281 à 286, 287p, 288p, 289, 291, 293, 294p, 295p, 296 à 300, 302, 304, 306, 307p, 308, 309,

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

La mesure ne vise aucun des bâtiments situés sur cet ensemble.

ART. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Orne, au Maire de St-Christophe-le-Jollois et au propriétaire intéressé.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 13 DECE 1943

Par délegation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts

[Signature]